

République slovaque

Les données sur les flux migratoires (basées sur le changement de résidence permanente) indiquent une légère augmentation de l'immigration totale, d'environ 5 100 personnes en 2013 à 5 400 en 2014 (dont 4 800 originaires d'Europe). On constate une hausse plus prononcée de l'émigration, de 2 800 personnes en 2013 à 3 600 en 2014, dont 3 300 en Europe. L'immigration nette a chuté à 1 700 personnes en 2014, les entrées les plus nombreuses venant de République tchèque (1 230), du Royaume-Uni (710) et de Hongrie (410). Les flux d'émigration les plus importants étaient dirigés vers la République tchèque (1 160), l'Autriche (850) et le Royaume-Uni (350).

Le nombre de nouveaux permis de résidence accordés a augmenté au cours des deux dernières années pour atteindre 17 200 en 2014. La plus grande partie de cette augmentation est due à des ressortissants de pays tiers (10 920 en 2014), surtout dans les catégories résidence temporaire et résidence tolérée (octroyée par la Police des Étrangers). En 2014, les cinq nationalités principales, qui sont restées à un niveau plus ou moins stable depuis 2011, étaient les Ukrainiens (3 020), les Russes (1 280), les Serbes (1 090), les Coréens (910) et les Chinois (590). Les pays de la CEI qui faisaient traditionnellement partie des dix nationalités les plus représentées ont peu à peu laissé leur place à la Turquie, à certains pays asiatiques (notamment le Viet Nam) et aux pays des Balkans (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine).

Les entrées de travailleurs étrangers ont chuté à 8 800 en 2013 (baisse de près d'un tiers) puis à 8 000 en 2014. Au cours de la première moitié de 2015, environ 5 000 entrées ont été enregistrées. La baisse a touché les ressortissants de pays tiers (qui travaillent grâce à une autorisation de travail) comme ceux des pays de l'EEE (enregistrés au moyen des fiches de renseignement) ; en 2014 elle a davantage concerné le premier groupe. La majorité des permis de travail accordés aux ressortissants de pays tiers sont de longue durée (plus de 12 mois), tandis que la plupart des ressortissants des pays de l'EEE restent généralement moins longtemps (moins de trois mois). Les travailleurs des pays tiers sont principalement des hommes diplômés âgés de 25 à 34 ans, ceux des pays de l'EEE présentant des caractéristiques plus diverses.

Les données relatives aux effectifs de travailleurs étrangers pour les six premiers mois de 2015 indiquent que la majorité sont originaires des autres nouveaux États membres de l'UE, notamment de Roumanie, de Pologne, de Hongrie, de République tchèque et de Bulgarie. Le nombre de travailleurs slovaques à l'étranger a atteint environ 134 000 en 2014 et 139 000 pour la première moitié de 2015, les cinq destinations préférées étant la République tchèque, l'Autriche, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Hongrie.

Selon les données d'Eurostat, on a relevé 270 demandes d'asile en 2015 (personnes à charge

comprises). Ce chiffre a augmenté de plus de 17 % par rapport à 2014. Les trois nationalités les plus importantes (Iraq, Afghanistan et Ukraine) représentent les trois quarts du total des demandes reçues. Parmi les 120 décisions prises en première instance en 2015, près de la moitié étaient positives. Cette proportion ne tient pas compte des demandeurs qui quittent le pays avant la fin de la procédure.

Un premier groupe de 25 familles iraqiennes est arrivé en décembre 2015 dans le cadre du programme de réinstallation convenu par le gouvernement slovaque.

Même si, malgré le conflit en Ukraine, aucune augmentation des migrations irrégulières n'avait été observée en 2013 et 2014, ces flux ont progressé sur la première moitié de 2015, et atteint 900 cas. Les cinq premiers pays d'origine étaient l'Afghanistan, l'Ukraine, le Viet Nam, la Somalie et la Syrie. Le nombre de cas de résidence non autorisée détectés dans le pays a atteint 700 en 2013 et 1 070 en 2014. Ces personnes venaient principalement d'Ukraine, du Kosovo, de Syrie, d'Afghanistan et du Viet Nam. Plus récemment, les personnes en provenance du Kosovo et de Syrie sont devenues les groupes les plus représentés parmi les migrants en situation irrégulière.

Un amendement à la loi sur la résidence des étrangers est entré en vigueur en janvier 2014. Il a été élaboré dans le cadre de la transposition dans le droit national des Directives 2011/95/UE et 2011/98/UE. Les principales modifications sont la stipulation d'une procédure plus efficace pour accorder un permis unique de travail et de résidence aux ressortissants des pays tiers.

En 2015, la République slovaque a adopté deux autres directives dans le domaine de l'asile : la Directive 2013/33/UE, qui établit des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, et la Directive 2013/32/UE relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale. L'adoption de ces directives a nécessité d'autres amendements à la loi sur l'asile, amendements entrés en vigueur en mai 2015, et d'autres amendements à d'autres lois (par exemple la loi sur le séjour des étrangers, la loi sur la protection sociale et juridique des enfants, les règles de procédure civile, les règles de procédure administrative, la loi sur l'assistance sociale aux personnes dans le besoin). En transposant ces directives dans son système juridique, la République slovaque a mené à bien la seconde phase de l'édification d'un Régime d'asile européen commun.

Pour en savoir plus

www.minv.sk
www.employment.gov.sk

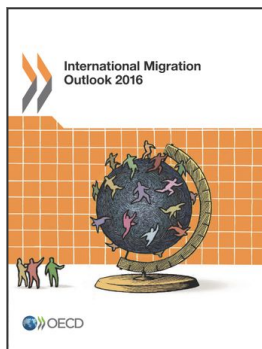
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers			
					2004-08	2009-13	2014			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	1.4	2.3	0.5	0.4	2.2	1.5	2.4			
Sorties	0.2	0.5	0.5	0.0	0.5	0.5	0.1			
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2013	2014	2013	2014						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2005	2013	2014	Moyenne 2009-13						
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.7	0.1	0.1	0.0	0.8	0.1	230			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	0.8	1.9	0.9	1.0	1.2	1.7	5.4			
Accroissement naturel	0.2	1.3	0.5	0.7	0.3	1.1	3.7			
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.6	0.6	0.4	0.3	0.9	0.6	1.7			
Effectifs de migrants	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	4.6	..	3.2	3.3	5.8	..	178			
Population étrangère	0.5	1.3	1.1	1.1	0.6	1.2	62			
Naturalisations	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	6.3	0.4	0.4	0.4	6.1	0.4	233			
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2013	2014	Moyenne					
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	64.6	65.2	66.3	67.6	66.6	66.4				
Hommes nés à l'étranger	67.1	74.5	72.5	78.6	70.5	72.2				
Femmes nées dans le pays de résidence	51.0	52.4	53.3	54.3	52.3	52.8				
Femmes nées à l'étranger	37.7	38.9	60.5	54.7	48.2	51.3				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	15.5	14.3	14.0	12.9	12.8	13.4				
Hommes nés à l'étranger	17.4	8.9	11.8	6.0	11.6	11.7				
Femmes nées dans le pays de résidence	17.2	14.6	14.6	13.7	15.0	14.1				
Femmes nées à l'étranger	28.6	16.7	9.5	9.1	18.7	14.1				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394901>



Extrait de :
International Migration Outlook 2016

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « République slovaque », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-38-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.